

## Une nouvelle année

Une multitude de projets prennent forme ou se poursuivent sur la commune. L'école prépare activement sa classe transplantée, les associations nous offrent un choix grandissant d'activités, le comité des fêtes s'organise pour la fête du boudin, le Petit Bistrot organise son troisième concours de belote de l'hiver, le retour des marchés fermiers approche. La neige et le froid ne ralentissent pas la vie de la commune ni de ses habitants. Cette nouvelle année nous amène une multitude d'opportunités de rencontres variées et de joies partagées, à nous de les saisir.

---

Toute l'équipe qui participe à la rédaction des Venon Flash et des Venon Info vous souhaite une bonne et heureuse année.

## Enquête Ménages - déplacements

Différents organismes de la grande région grenobloise organisent une étude auprès des particuliers sur les habitudes et besoins en terme de déplacements.

La phase d'enquête a commencé en novembre 2009 et se terminera en avril 2010. Merci de réserver un bon accueil aux enquêteurs qui ne travaillent que sur rendez-vous. Les premiers résultats seront connus début 2011, ils permettront de définir une politique des déplacements et détermineront des offres de déplacements adaptées.



## A vos agendas, ce qu'il faut retenir...

### Janvier

#### Samedi 23 Janvier :

Vœux de la Municipalité, 18h00, grande salle du bâtiment d'animation rural.

#### Vendredi 29 Janvier :

Première participation au conseil de la Métro.

### Février

#### Samedi 6 Février :

Fête du boudin, vente à emporter dès 10h00, repas sur place limité à 120 personnes, réservation avant le 25 Janvier auprès de M. et Mme Coquet 04 76 89 43 88.

### Février

#### Mercredi 10 Février :

Réunion publique POS, 20h00 grande salle du bâtiment d'animation rural.

#### Vendredi 12 Février :

Conseil Municipal à 21h00 en Mairie.

---

***Le maire et le conseil municipal vous souhaitent  
une bonne année 2010***

***et vous invitent à la salle des fêtes de Venon  
à venir partager leurs vœux  
le Samedi 23 Janvier à 18h00***

## Venon info

Le prochain bulletin municipal sortira fin février, tous les articles, annonces et informations doivent parvenir à Myriam Aubergé (m.auberge@wanadoo.fr) au plus tard le samedi 06 Février.

---

## Marchés fermiers

Le prochain marché fermier aura lieu le dimanche 28 Mars de 10h00 à 17h00 à la ferme de Pressembois.

---

## Planning des salles

Les plannings de réservation des salles communales sont affichés pour toute l'année 2010.

## Enquête publique

Le rapport du commissaire enquêteur sur la modification N°2 du plan d'occupation des sols est consultable en Mairie. Une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 10 février à partir de 20h00 à la salle polyvalente.

---

## Concours de belote

au petit bistrot, samedi 30 janvier, renseignement auprès de Christiane et Roger au 04 76 59 35 06

---

## Déneigement

Plusieurs jeunes sur la commune ont proposé leurs services dans les précédents Flash pour de petits travaux chez les particuliers, pensez à eux pour le déneigement. Nous rappelons que le service aux particuliers proposé par la commune ne peut se faire qu'après la mise en état des routes communales et l'accès à l'école si nos enfants doivent s'y rendre.

## L'association Venon sérénité

Organise un stage avec Philippe Bataille Lithothérapeute les 13 et 14 mars 2010 de 10h00 à 17h00 dans la salle polyvalente. Le thème : Approche psychologique humaine par les pierres et cristaux  
Inscriptions (50 €), renseignements : venon-serenite@live.fr ou tél: 06-15-31-11-92

---

## Neige et collecte

Les conditions météo peuvent empêcher le bon déroulement de la collecte des ordures ménagères. Les routes ombragées, étroites, ... ne sont pas forcément praticables. Dans la mesure du possible, ces jours là, déposez vos poubelles sur la départementale afin que le ramassage soit fait.

## Déclaration des chiens

Dans le cadre de la loi du 6 janvier 1999, tout propriétaire de chien répertorié dans la 1ère ou 2ème catégorie est tenu d'effectuer une déclaration. Pour accomplir cette démarche vous devez vous rendre en mairie avec les documents suivants :

### Pour les chiens classés en première catégorie :

- \* Carte de tatouage Cerfa
- \* Certificat antirabique en cours de validité
- \* Attestation d'assurance en cours de validité
- \* C.N.I du propriétaire
- \* Photocopie d'attestation de stérilisation
- \* Evaluation comportementale obligatoire

### Pour les chiens classés en deuxième catégorie :

- \* Carte de tatouage Cerfa
- \* Certificat antirabique en cours de validité
- \* Attestation d'assurance en cours de validité
- \* C.N.I du propriétaire
- \* Photocopie du pedigree
- \* Evaluation comportementale obligatoire